

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 21 Septembre (21/09/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,  
Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), **Adjoint**,  
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Michèle AJELLO DUGUE), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

**ETAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

07 – 21 Septembre 2017

**CONVENTION D'OBJECTIFS TRIPARTITE PLURIANNUELLE EN FAVEUR DES ECOLES DE SPORT – VILLE DE MOISSAC/OMS/ECOLES DE SPORTS (2016-2017-2018)**

Rapporteur : Madame GARRIGUES.

**Vu** la délibération n°9 du Conseil Municipal en date du 23 Septembre 2016 concernant la mise en place des conventions d'objectifs tripartites pluriannuelles entre la Ville de Moissac, l'Office Municipal des Sports et les associations sportives,

**Vu** la délibération n° 02 en date du 14 décembre 2016 relative au vote du budget primitif,

**Vu** les rapports d'activité des associations sportives pour l'année sportive 2016-2017,

**Considérant** que les objectifs définis par la convention ont été respectés par chaque association signataire,

**Considérant** que la Commune de Moissac est éligible à la Politique de la Ville et qu'un Contrat de Ville a été signé,

**Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la répartition des subventions aux écoles de sport pour l'année 2017 suivant le tableau ci-dessous :

SUBVENTION 2017 - ECOLES DES SPORTS

Associations Sportives	Montant de la Subvention en Euros
AVENIR MOISSAGAIS	15 682,00
AMICALE LAÏQUE (Section Force Athlétique)	431,00
BOXING MOISSAGAIS	565,00
KARATE CLUB MOISSAGAIS	3 484,00
MOISSAC ATHLE	7 747,00
MOISSAC GYM	7 412,00
MOISSAC JUDO	9 130,00
PETANQUE MOISSAGAISE	970,00
TENNIS CLUB MOISSAGAIS	8 579,00
<b>TOTAL :</b>	<b>54 000,00</b>

Pour copie conforme  
Moissac le 25 Septembre 2017  
Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :